

REGLEMENT PARTICULIER
14ème Tournoi Régional de Doubles de L'Arbresle
les 10 et 11 novembre 2018
Séries : (R4/R5); (R6/D7); (D8/D9); (P10-P11); (P12-NC)

Article 1 : Le tournoi Régional de L'Arbresle est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad ou d'une fédération étrangère pour la saison en cours et classés dans les séries de NC à R4, pouvant jouer en catégories SENIOR (de Minime à Vétéran).

Article 2 : Les tableaux proposés, sont (R4/R5) ; (R6/D7) ; (D8/D9) ; (P10-P11) ; (P12-NC) en Double Hommes, Double Dames et Double Mixte. La compétition se déroulera en poules avec 1 ou 2 sortants par poule en fonction de la représentation. En accord avec le JA, l'organisateur se réserve le droit de regrouper ou d'annuler des séries insuffisamment représentées.

Article 3 : Le nombre d'inscriptions est limité. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre sur des séries, et de limiter les séries à 24 paires maximum par série.

Article 4 : Le tournoi se déroule au Complexe Multisports de Grands Champs - 715 allée de Grands Champs - 69210 Sain Bel.

Samedi 10 novembre : Doubles Hommes et Doubles Dames jusqu'aux finales

Dimanche 11 novembre : Doubles Mixtes jusqu'aux finales

Article 5 : Il est possible de s'inscrire sur deux tableaux, mais un joueur ne peut s'inscrire que sur un tableau par jour.

Le montant des frais d'inscription est fixé à 17€ pour 1 tableau et à 20€ pour les 2 tableaux. Le paiement est à faire par chèque à l'ordre de « L'Arbresle Badminton Club » et les inscriptions peuvent être individuelles ou faites par le club.

Seules les inscriptions reçues par courrier, par mail ou par le formulaire en ligne seront prises en compte, et la priorité est donnée aux inscriptions payées.

La date limite d'inscription avec paiement est fixée au 02 novembre 2018, cachet de la poste faisant foi.

Le tirage au sort aura lieu le 04 novembre 2018 en fonction du CPPH de la FFBAD à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur POONA seront pris en compte pour la confection des tableaux (licence, suspension).

Les classements pris en considération seront ceux à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront désignées par le juge arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH au 04 novembre 2018.

Un joueur souhaitant se surclasser devra l'indiquer lors de son inscription.

Article 6 : L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Article 7 : Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié par le juge arbitre. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase doit informer impérativement la table de marque et le juge arbitre qui autorisera ou pas sa demande. Cette absence reste sous sa seule responsabilité et en connaissance de cause (voir article 6).

Article 8 : Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à 3 minutes. Le test des volants s'effectue de manière prioritaire.

Article 9 : Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sur décision du juge arbitre ou diminué en accord avec les intéressés.

Article 10 : Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage.

Néanmoins, sur accord du juge arbitre, un arbitre se présentant sur le tournoi pourra être autorisé à officier.

Article 11 : Tout volant touchant une infrastructure dans le gymnase est compté faute sauf au 1^{er} service où il est compté let. On entend par infrastructure, les paniers de basket et la structure du gymnase. En jeu si le volant touche les filins il est compté let.

Article 12 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, ils devront utiliser à leurs frais les volants officiels de la compétition. Les volants officiels, en vente dans le gymnase, sont : **RSL Tournay 4**

Article 13 : Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral. Il en va de même pour toute personne se trouvant sur le plateau de jeu.

Article 14 : Sur le plateau de jeu, les chaises sont réservées pour le coaching (2 coaches maximum par demi-terrain). Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et à leurs coaches, ainsi qu'aux organisateurs et Juge Arbitre.

Article 15 : Tout forfait doit être signalé aussitôt par mail à tournoi.abc@gmail.com ou par téléphone au 06 82 32 02 92 (Laurent LABARRE) ou au JA au 06 61 45 38 66 (Bryan FLORET).

Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier soit par mail (de préférence) à : sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien.

Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de fin de la compétition.

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine. Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

Article 16 : L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports

Article 17 : Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 18 : Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 19 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Pour les mineurs, c'est le responsable légal qui en est garant. Les décisions du JA sont sans appel.

Nom et Signature du Juge Arbitre Principal :

Bryan FLORET:

